



# Le procureur de la Cour pénale internationale (CPI) Karim A. A. Khan K.C. accuse la Palestine de mener une guerre contre Israël

Par [Prof Michel Chossudovsky](#)

Mondialisation.ca, 21 novembre 2024

Région : [Moyen-Orient et Afrique du Nord](#)

Thème: [Crimes contre l'humanité](#), [Loi et Justice](#)

Analyses: [LA PALESTINE](#)

*Cet article a été publié initialement le 22 mai 2024. Ce texte permet de s'interroger sur l'annonce des mandats mandat d'arrêt contre le premier ministre israélien Benjamin Netanyahu et l'ancien ministre israélien de la Défense Yoav Gallant, mais également contre le chef de la branche armée du Hamas Mohammed Deif. Ces mandats d'arrêt ont été émis par la Cour pénale internationale (CPI) ce jeudi 21 novembre 2024.*

\*\*\*\*\*

## Introduction

Le plan israélien d'octobre 2023 visant à « rayer Gaza de la carte » repose sur une histoire complexe.

Il s'agit d'un génocide, d'un massacre absolu :

« Nous allons bientôt attaquer la ville de Gaza de façon massive », a déclaré le principal porte-parole militaire d'Israël, **le contre-amiral Daniel Hagari**, lors d'une allocution diffusée à l'échelle nationale, sans préciser le calendrier de l'attaque.

Il s'agit d'une entreprise criminelle fondée sur la doctrine israélienne de la « vengeance justifiée », formulée pour la première fois en 2001.

La doctrine de la « vengeance justifiée » affirme sans ambiguïté que c'est la Palestine (malgré ses capacités militaires limitées) et non Israël qui est « l'agresseur » et qu'Israël a le droit de se défendre.

Vous trouverez ci-dessous **la déclaration du procureur de la CPI, Karim A.A. Khan KC, qui accuse la Palestine d'avoir commis des crimes contre l'humanité ainsi que des crimes de guerre**, tout en ignorant soigneusement **les preuves relatives à l'opération « faux drapeau » qui a entraîné la mort de civils israéliens innocents**.

Les réalités du génocide mené contre le peuple de Palestine, y compris le massacre de plus de 35 000 civils, ne sont tout simplement pas mentionnées.

## **Faux drapeau. « La Palestine attaque Israël**

**Il est maintenant clairement établi que l'attaque du Hamas du 7 octobre 2023 était une opération sous faux drapeau menée par une « faction » au sein du Hamas, en liaison avec le Mossad et les services de renseignements américains.**

Les accusations du Procureur de la CPI contre la Palestine, qui incluent des actes présumés d' « extermination », de « meurtre » et de « torture » (voir la déclaration de la CPI), suggèrent que c'est **l'État d'Israël et non la Palestine qui est victime d'un génocide**, ce qui est une ironie amère.

Nous avons affaire à une « rhétorique à l'envers » absurde « Mundus inversus » de la part du procureur de la CPI.

**Le mensonge est devenu la vérité : il est amplement démontré qu'Israël, et non la Palestine, est impliqué dans des actes d' « extermination ».**

**Le mensonge prévaut. Le droit international est criminalisé.**

**La conduite réelle du génocide contre la Palestine** – confirmée par de nombreux documents officiels – est négligée par le procureur de la CPI.

Nous disposons d'un mémorandum officiel – rendu public le 13 octobre 2023 – du ministère israélien du Renseignement, qui confirme la conduite d'un génocide contre le peuple de Palestine :

**« Le transfert forcé et permanent des 2,2 millions de résidents palestiniens de la bande de Gaza vers la péninsule égyptienne du Sinaï. »**

Demandez au Procureur de la CPI **Karim A. A. Khan** : Quelle est la signification de ce document ?

Dans une ironie amère, le procureur de la CPI a accusé la Palestine de mener une guerre d'agression contre Israël.

**Option. C. L'évacuation de la population civile de Gaza vers le Sinaï**

[cliquez ici ou ci-dessous pour accéder au document complet](#) (10 pages).

5. The three options under examination are:
- a. Option A: The population remaining in Gaza and the import of Palestinian Authority (PA) rule.
  - b. Option B: The population remaining in Gaza along with the emergence of a local Arab authority.
  - c. Option C: The evacuation of the civilian population from Gaza to Sinai.
6. From an in-depth look at the options, the following insights can be derived:
- a. **Option C - The option that will yield positive, long-term strategic outcomes for Israel, and is an executable option. It requires determination from the political echelon in the face of international pressure, with an emphasis on harnessing the support of the United States and additional pro-Israeli countries for the endeavor.**
  - b. **Options A and B suffer from significant deficiencies**, especially in terms of their strategic implications and the lack of long-term feasibility. Neither of them will provide the necessary deterrent effect, will not allow for a mindset

Pour plus de détails et d'analyses, voir « [Rayer Gaza de la carte](#) » : Israel's « Secret » Intelligence Memorandum « Option C » par Michel Chossudovsky

Le document (ci-dessus) confirme **l'intention préalable de l'État d'Israël de mettre en œuvre un génocide contre le peuple de Palestine, en violation de la Convention sur le génocide.**

**Le procureur de la CPI tient un « double langage ».**

**Si le procureur de la CPI accuse la Palestine**, il reconnaît néanmoins les crimes commis par le Premier ministre Benjamin Netanyahu et le ministre israélien de la Défense Yoav Gallant, notamment en ce qui concerne l'utilisation de la famine comme méthode de guerre.

**Le procureur de la CPI, Karim A..A. Khan**, ne veut pas être accusé de faire deux poids deux mesures.

Les allégations dirigées contre Netanyahu et Yoav Gallant, qui sont entièrement corroborées, visent à donner une « légitimité » aux accusations de grande portée de la CPI contre la Palestine (« extermination et meurtre »).

Le procureur de la CPI, Karim Khan KC, [a publié lundi matin une déclaration](#) proposant que des mandats d'arrêt soient délivrés à l'encontre de M. Netanyahu, du [ministre israélien de la défense, Yoav Gallant](#), du chef du Hamas, Yahya Sinwar, de Mohammed al-Masri, chef militaire du Hamas, et d'Ismail Haniyeh, chef politique du Hamas. [MSN](#).

Il est important de noter que la CIA opère en arrière-plan en collaboration avec les services de renseignement israéliens.

Il existe des objectifs stratégiques tacites. L'idée que « des crimes ont été commis des deux côtés » : qu'implique-t-elle ?

La semaine dernière (13-16 mai), [le directeur de la CIA, Bill Burns, était au Caire pour des négociations à huis clos](#) avec des responsables israéliens et du Hamas, concernant un éventuel cessez-le-feu.

Les trois mandats d'arrêt lancés contre les dirigeants du Hamas constituent un moyen de dissiper l'idée que leurs actions faisaient partie d'un « False Flag », soigneusement coordonné par les services de renseignement américains et israéliens.

Je dois mentionner que **la question du Faux drapeau - qui constitue un crime contre l'humanité** - a été négligée par la Cour internationale de justice (CJI). (janvier 2024).

Selon les mots de Netanyahu :

« Quiconque veut contrecarrer la création d'un État palestinien doit **soutenir le Hamas et transférer de l'argent au Hamas** », a-t-il [Netanyahu] déclaré lors d'une réunion des membres de la Knesset de son parti, le Likoud, en mars 2019. « Cela fait partie de notre stratégie - isoler les Palestiniens de Gaza des Palestiniens de Cisjordanie ». (Haaretz, 9 octobre 2023, soulignement ajouté)

## **Quelle est la vérité, quel est le mensonge ?**

**La vérité, c'est qu'Israël se livre à une « extermination » et à un « assassinat », en ciblant spécifiquement les enfants** ([cliquez ici pour accéder à la vidéo](#)).



**Le procureur de la CPI ne fait aucune référence au « génocide ».**

Malgré les preuves, le Procureur de la CPI ne reconnaît pas qu'Israël mène un génocide.

**Le mot « génocide » n'est PAS mentionné dans sa déclaration.**

**La Convention pour la prévention et la répression du crime de génocide n'est pas mentionnée.**

**Ses déclarations soulignent la criminalisation de la CPI.**

**Michel Chossudovsky, Global Research, 4 mai 2024**

Article original en anglais :



## [International Criminal Court \(ICC\) Prosecutor Karim A. A. Khan K.C. Accuses Palestine of Waging War against Israel](#)

Traduction : [Mondialisation.ca](#)

\*\*\*

### **Déclaration du Procureur de la CPI, Karim A.A. Khan KC : dépôt de requêtes aux fins de délivrance de mandats d'arrêt concernant la situation dans l'État de Palestine**



Aujourd'hui, je vais déposer des requêtes auprès de la Chambre préliminaire I de la Cour pénale internationale aux fins de délivrance de mandats d'arrêt concernant la situation dans l'État de Palestine.

Compte tenu des éléments de preuve recueillis et examinés par mon Bureau, j'ai de bonnes raisons de penser que la responsabilité pénale de **Yahya SINWAR** (chef du Mouvement de résistance islamique [« Hamas »] dans la bande de Gaza), **Mohammed Diab Ibrahim AL-MASRI**, plus connu sous le nom DEIF (commandant en chef de la branche armée du Hamas, communément appelée « les brigades Al-Qassam ») et **Ismail HANIYEH** (chef de la branche politique du Hamas) est engagée pour les crimes de guerre et les crimes contre l'humanité ci-après commis sur le territoire d'Israël et dans l'État de Palestine (dans la bande de Gaza) depuis le 7 octobre 2023 au moins :

- L'extermination en tant que crime contre l'humanité, en violation de l'article 7-1-b du Statut ;
- Le meurtre en tant que crime contre l'humanité, en violation de l'article 7-1-a et en tant que crime de guerre, en violation de l'article 8-2-c-i ;
- La prise d'otages en tant que crime de guerre, en violation de l'article 8-2-c-iii ;
- Le viol et autres formes de violence sexuelle en tant que crime contre l'humanité, en violation de l'article 7-1-g et également en tant que crime de guerre, en violation de l'article 8-2-e-vi dans le contexte de la captivité ;
- La torture en tant que crime contre l'humanité, visé à l'article 7-1-f et en tant que crime de guerre, en violation de l'article 8-2-c-i, dans le contexte de la captivité ;
- D'autres actes inhumains en tant que crime contre l'humanité, en violation de l'article 7-1-k, dans le contexte de la captivité ;
- Les traitements cruels en tant que crime de guerre en violation de l'article 8-2-c-i, dans le contexte de la captivité ; et
- Atteintes à la dignité de la personne en tant que crime de guerre, en violation de l'article 8-2-c-ii, dans le contexte de la captivité.

Mon Bureau fait valoir que les crimes de guerre visés dans ces requêtes ont été commis

dans le contexte d'un conflit armé international opposant Israël à la Palestine et d'un conflit armé non international opposant Israël au Hamas qui se déroulait simultanément. Nous affirmons que les crimes contre l'humanité visés dans les requêtes s'inscrivaient dans le prolongement d'une attaque généralisée et systématique menée par le Hamas ainsi que d'autres groupes armés dans la poursuite de la politique d'une organisation. D'après nos constatations, certains de ces crimes continuent d'être commis.

(...)

Lire la suite :

[Déclaration du Procureur de la CPI, Karim A.A. Khan KC : dépôt de requêtes aux fins de délivrance de mandats d'arrêt concernant la situation dans l'État de Palestine](#)

ou sur le site du Bureau du Procureur -CPI :

<https://www.icc-cpi.int/fr/news/declaration-du-procureur-de-la-cpi-karim-aa-khan-kc-depot-d-e-requetes-aux-fins-de-delivrance>

\*\*\*

La source originale de cet article est Mondialisation.ca

Copyright © [Prof Michel Chossudovsky](#), Mondialisation.ca, 2024

Articles Par : **[Prof Michel Chossudovsky](#)**

### **A propos :**

Michel Chossudovsky is an award-winning author, Professor of Economics (emeritus) at the University of Ottawa, Founder and Director of the Centre for Research on Globalization (CRG), Montreal, Editor of Global Research. He has taught as visiting professor in Western Europe, Southeast Asia, the Pacific and Latin America. He has served as economic adviser to governments of developing countries and has acted as a consultant for several international organizations. He is the author of eleven books including *The Globalization of Poverty and The New World Order* (2003), *America's "War on Terrorism"* (2005), *The Global Economic Crisis, The Great Depression of the Twenty-first Century* (2009) (Editor), *Towards a World War III Scenario: The Dangers of Nuclear War* (2011), *The Globalization of War, America's Long War against Humanity* (2015). He

is a contributor to the Encyclopaedia Britannica. His writings have been published in more than twenty languages. In 2014, he was awarded the Gold Medal for Merit of the Republic of Serbia for his writings on NATO's war of aggression against Yugoslavia. He can be reached at [crgeditor@yahoo.com](mailto:crgeditor@yahoo.com) Michel Chossudovsky est un auteur primé, professeur d'économie (émérite) à l'Université d'Ottawa, fondateur et directeur du Centre de recherche sur la mondialisation (CRM) de Montréal, rédacteur en chef de Global Research.

**Avis de non-responsabilité** : Les opinions exprimées dans cet article n'engagent que le ou les auteurs. Le Centre de recherche sur la mondialisation se dégage de toute responsabilité concernant le contenu de cet article et ne sera pas tenu responsable pour des erreurs ou informations incorrectes ou inexacts.

Le Centre de recherche sur la mondialisation (CRM) accorde la permission de reproduire la version intégrale ou des extraits d'articles du site [Mondialisation.ca](http://Mondialisation.ca) sur des sites de médias alternatifs. La source de l'article, l'adresse url ainsi qu'un hyperlien vers l'article original du CRM doivent être indiqués. Une note de droit d'auteur (copyright) doit également être indiquée.

Pour publier des articles de [Mondialisation.ca](http://Mondialisation.ca) en format papier ou autre, y compris les sites Internet commerciaux, contactez: [media@globalresearch.ca](mailto:media@globalresearch.ca)

[Mondialisation.ca](http://Mondialisation.ca) contient du matériel protégé par le droit d'auteur, dont le détenteur n'a pas toujours autorisé l'utilisation. Nous mettons ce matériel à la disposition de nos lecteurs en vertu du principe "d'utilisation équitable", dans le but d'améliorer la compréhension des enjeux politiques, économiques et sociaux. Tout le matériel mis en ligne sur ce site est à but non lucratif. Il est mis à la disposition de tous ceux qui s'y intéressent dans le but de faire de la recherche ainsi qu'à des fins éducatives. Si vous désirez utiliser du matériel protégé par le droit d'auteur pour des raisons autres que "l'utilisation équitable", vous devez demander la permission au détenteur du droit d'auteur.

Contact média: [media@globalresearch.ca](mailto:media@globalresearch.ca)